



**La Mairie du Grand-Bornand recherche :
2 agents de surveillance de la voie publique / assistants-tes
temporaires de Police Municipale - ASVP/ATPM (H/F)**

Poste à pourvoir du 23/06/2025 au 21/09/2025

Poste à pourvoir du 01/07/2025 au 31/08/2025

En plein cœur du Massif des Aravis, en Haute-Savoie, idéalement située entre le Mont-Blanc, le Lac d'Annecy et la Suisse, le Grand-Bornand est une Commune classée station de tourisme de 2100 habitants permanents et 25 000 lits touristiques.

Elle accueille de nombreuses manifestations sportives et culturelles et de grands événements comme le Festival « Au Bonheur des Mêmes », « Glisse en Cœur » ainsi que des compétitions internationales telles que des étapes du Tour de France (H et F), la Coupe du Monde de Biathlon, et se prépare à accueillir les épreuves Olympiques et Paralympiques de Biathlon dans le cadre de la candidature des Alpes françaises aux JOP2030.

La Commune du Grand-Bornand se caractérise par une très forte activité touristique, avec des enjeux de sécurité, de circulation et de stationnement nécessitant un renforcement, en saison, de l'équipe de Police Municipale. Les agents seront placés sous la responsabilité du Responsable du service de Police Municipale ou de son adjoint.

Missions :

- La surveillance des voies publiques ;
- Le contrôle du stationnement ;
- La sécurité des manifestations/événements ;
- L'information du public.

Profil :

- Agent polyvalent, disponible, rigoureux, efficace et organisé ;
- Présentation soignée ;
- Aptitudes relationnelles ;
- Sens du travail en équipe.

Conditions :

Horaires variables suivant planning - travail les week-ends et jours fériés.
Bases de 35 heures hebdomadaires.

Candidature et CV à envoyer jusqu'au 30 avril à :

Monsieur le Maire du Grand-Bornand

B.P. 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND

Adresse électronique : recrutement@mairiegrandbornand.com

MAIRIE

21 route du Chinailon - BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND - FRANCE

Tél. +33 (0)4 50 02 78 20 / info@mairiegrandbornand.com

www.mairiegrandbornand.com

Toute correspondance doit être impersonnellement adressée à Monsieur le Maire du GRAND-BORNAND